Succession

Le règlement d'une succession suppose de réunir des pièces relatives au défunt, aux héritiers et au patrimoine transmis. Cochez les pièces dont vous disposez ; l'étude vous accompagnera pour les autres.

IDENTITÉ ET ÉTAT CIVIL

- ☐ Copie intégrale de l'acte de décès (et non un bulletin ou une fiche d'état civil)
- ☐ Pièce d'identité du défunt
- ☐ Livret de famille du défunt
- ☐ Contrat de mariage ou convention de PACS du défunt (le cas échéant)
- ☐ Jugement de divorce ou de séparation de corps, acte de changement de régime matrimonial du défunt (le cas échéant)
- ☐ Testament (s'il en existe un, ou toute information à ce sujet)
- ☐ Donation entre époux, dite donation au dernier des vivants (le cas échéant)
- ☐ Pièce d'identité de chacun des héritiers
- ☐ Livret de famille, contrat de mariage ou convention de PACS de chaque héritier marié ou pacsé

PATRIMOINE DU DÉFUNT

- ☐ Titres de propriété des biens immobiliers
- ☐ Coordonnées du syndic si un bien est en copropriété ; baux en cours si le défunt était bailleur
- ☐ Derniers relevés de comptes bancaires et de placements d'épargne, comptes joints compris
- ☐ Contrats d'assurance-vie, d'assurance décès et de capitalisation
- ☐ Certificats d'immatriculation des véhicules
- ☐ Nom des caisses de retraite et dernier avis de versement des pensions
- ☐ Documents relatifs à une entreprise ou à des parts sociales (le cas échéant)
- ☐ Copie de toutes les donations consenties par le défunt, quelle qu'en soit la date (donations, donations-partages, dons manuels)

DETTES ET CHARGES

- ☐ Justificatifs des dettes et crédits en cours
- ☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu et dernier avis de taxe foncière
- ☐ Factures liées au décès ou restant à régler (frais funéraires, frais de soins ou d'hospitalisation, charges courantes), même déjà réglées
- ☐ Justificatifs des aides sociales ou prestations susceptibles d'être récupérées (conseil départemental, caisse de retraite, mutuelle)

AUTRES ÉLÉMENTS UTILES

- ☐ Coordonnées complètes de chacun des héritiers
- ☐ Justificatifs des biens propres, des comptes bancaires et des emprunts en cours du conjoint survivant

À PRÉPARER / QUESTIONS À NOTER AVANT LE RENDEZ-VOUS

Notez ici les points que vous souhaitez aborder avec le notaire.

NOTAIRES DIVONNE

Joseph Laurent, Françoise Chamot et Manon Thomasset, notaires à Divonne-les-Bains
96 rue Voltaire, 01220 Divonne-les-Bains · +33 (0)4 50 28 10 40 · laurent.divonne.01099@notaires.fr

La présente liste est indicative et non exhaustive. Selon les particularités de votre situation, l'étude pourra être amenée à vous demander des pièces complémentaires. Ce document a une vocation purement pratique : il ne constitue pas un conseil juridique et ne remplace pas l'examen personnalisé de votre dossier par l'étude. Si une pièce ne vous est pas accessible ou n'existe pas dans votre situation, il n'est pas nécessaire d'en retarder la prise de rendez-vous : signalez-le à l'étude.